



Strasbourg, 15 mai 2009

Greco (2009) 9F

42^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 11-15 mai 2009)

DECISIONS

Lors de sa 42^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 11-15 mai 2009), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2009) 10F) ;

Informations

2. prend note des informations fournies par le Président et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2009) 10F) ;

Troisième Cycle d'Evaluation

3. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
 - l'Espagne (Greco Eval III Rep (2008) 3F - Thèmes I et II),
 - la Belgique (Greco Eval III Rep (2008) 8F - Thèmes I et II) et
 - l'Albanie (Greco Eval III Rep (2008) 7F - Thèmes I et II) ;
4. invite les autorités de l'Espagne, de la Belgique et de l'Albanie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 3 ci-dessus ;

Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints

5. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'Ukraine (Greco RC I/II Rep (2009) 1F) ;
6. invite les autorités de l'Ukraine à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;

Deuxième Cycle d'Evaluation

7. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Géorgie (Greco RC-II (2008) 9F) ;
8. invite les autorités de la Géorgie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 7 ci-dessus ;
9. adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
 - la Belgique (Greco RC-II (2006) 9F Addendum) ;
 - le Danemark (Greco RC-II (2007) 2F Addendum) ;
 - la France (Greco RC-II (2006) 12F Addendum) et
 - la Slovénie (Greco RC-II (2006) 1F Addendum II) ;
10. invite les autorités de la Belgique, du Danemark et de la Slovénie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 9 ci-dessus ;
11. note avec satisfaction que les autorités de la France autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 9 ci-dessus ;

Echange de vues

12. tient un échange de vues avec M. François VINCKE, Président de la Commission anti-corruption, Chambre Internationale du Commerce et convient que les possibilités d'une coopération accrue entre les deux organes seraient explorées ;

Calendrier des prochaines réunions

13. note que le Bureau tiendra sa 49^{ème} réunion à Strasbourg, le 12 juin 2009 ;
14. décide de tenir sa 43^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg, du 29 juin au 3 juillet 2009.